



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 16 MAI 2018**

Bureau de l'assemblée

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de ReKoDe SA, Gérant statutaire, représentée par son représentant permanent, Monsieur André Bosmans, ici présent.

Le président désigne Madame Dominique Labay comme secrétaire de l'assemblée et Madame Martine Lion comme scrutateur, qui acceptent.

Présences

Une liste des présences reprenant le nom et l'adresse ou le siège social de tous les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents et par les membres du bureau.

Le commissaire a été convoqué à l'assemblée générale ordinaire et a renoncé à y être présent.

L'original de cette liste des présences, ainsi que des procurations, sera annexé au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Il résulte de la liste de présences que les actionnaires présents ou valablement représentés possèdent ensemble 363 087 actions sur les 552.160 actions qui composent le capital social, soit 65,75%. En outre, le représentant permanent du Gérant statutaire est également présent ou représenté.

Constatation de la validité de l'assemblée

Cet exposé étant unanimement reconnu exact, l'assemblée déclare approuver le mode de convocation employé en vue de la présente réunion, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et apte à délibérer et à statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour

L'assemblée étant valablement constituée, le président expose qu'elle a été convoquée par le Gérant statutaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du gérant statutaire et rapports du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
2. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
4. Approbation des comptes annuels consolidés, établis en IFRS, portant sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017
5. Décharge au gérant statutaire et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

6. Nomination de KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, établie Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Erik Clinck, en qualité de commissaire et détermination de ses honoraires
7. Divers

Résolutions

L'Assemblée aborde les points à l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion du gérant statutaire et rapports du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

L'assemblée dispense le président de la lecture du rapport de gestion du gérant statutaire relatif aux comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, ainsi que de celle des rapports du commissaire sur ces mêmes comptes. Une copie de ces rapports est annexée au présent procès-verbal (annexe 1 et annexe 2).

2. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

Le projet des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé social au 31 décembre 2017 ayant été mis en temps utile à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance avant l'assemblée, l'assemblée dispense le président de passer en revue les différentes rubriques de ces comptes.

Une copie des comptes annuels est annexée au présent procès-verbal (annexe 3).

Nombre pour : 363 087
 contre : —
 abstentions : —

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

A l'unanimité/la majorité, l'assemblée approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé social au 31 décembre 2017 de la société.

3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

La proposition du gérant statutaire est d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2017 :	-EUR 1.360.253,31
Report antérieur:	<u>-EUR 3.243.580,95</u>
Perte à reporter :	-EUR 4.603.834,26

Nombre pour : 363 087
 contre : —
 abstentions : —

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

A l'unanimité/la majorité, l'assemblée approuve l'affectation des résultats proposée par le gérant statutaire dans son rapport de gestion.

4. **Approbation des comptes annuels consolidés, établis en IFRS, portant sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017**

Le projet des comptes annuels consolidés, établis en IFRS, portant sur l'exercice clôturé social au 31 décembre 2017 ayant été mis en temps utile à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance avant l'assemblée, l'assemblée dispense le président de passer en revue les différentes rubriques de ces comptes.

Une copie des comptes annuels est annexée au présent procès-verbal (annexe 4).

Nombre pour : 363 087
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

A l'unanimité/la majorité, l'assemblée approuve les comptes annuels consolidés, établis en IFRS, portant sur l'exercice clôturé social au 31 décembre 2017 de la société.

5. **Décharge au gérant statutaire et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017**

Le président invite l'assemblée à se prononcer sur la décharge à accorder au gérant statutaire et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Nombre pour : 363 087
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

Par vote spécial, cette décharge est accordée à l'unanimité/la majorité au gérant statutaire et au commissaire de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.

6. **Nomination de KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, établie Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Erik Clinck, en qualité de commissaire et détermination de ses honoraires**

L'assemblée constate que le mandat de commissaire exercé par le cabinet de révision KPMG, représenté par Monsieur Peter Coox, réviseur d'entreprises, est arrivé à échéance.

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, établie Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Erik Clinck, réviseur d'entreprises. Le mandat du commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2020.

La rémunération de ses fonctions est fixée à un montant annuel indexé de 7.000 EUR HTVA pour les comptes statutaires et 9.000 EUR HTVA pour les comptes consolidés. Le montant des honoraires pourrait être revu en cas de croissance importante des activités.

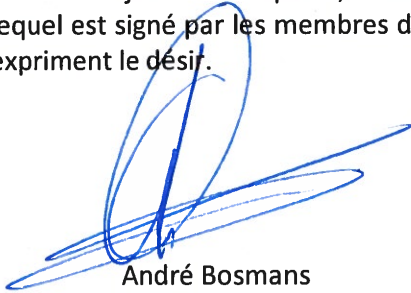
Nombre pour : 363 087
 contre : -
 abstentions : -

Résultat des votes : adoption à l'unanimité/~~la majorité~~ des voix participant au scrutin

7. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires et les mandataires qui en expriment le désir.



André Bosmans
Président



Dominique Labay
Secrétaire



Martine Lion
Scrutateur